

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le 22 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, PEDEUX Françoise, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck ,

Absent excusé : DELAY Jean-Louis

Secrétaire de séance : AVALLET Michèle,

Date de convocation : le 16 mai 2014

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour peut être développé :

- Délibération délégation au Maire par le Conseil Municipal
- Délibération indemnités au comptable
- Rythmes scolaires
- Désignation des délégués CCTB
- Travaux voirie bâtiments
- Comptes rendus des délégués
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

\*\*\*\*\*  
Présentation par M. NUCCI de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire, du Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire et du Conseil Général :

Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire :

C'est la première créée dans le département de l'Isère. Elle succède au SIVOM et regroupe aujourd'hui environ 15000 habitants

Ses principales compétences sont :

Le développement économique, la voirie départementale, le logement, la Redevance Incitative (Collecte et traitement des déchets ménagers avec la participation du S.I.C.T.O.M.), l'aménagement des espaces sportifs, scolaires, la piscine intercommunale.

Ses compétences optionnelles sont :

Le travail sur l'ambroisie, la dératisation, la protection civile et incendie (avec le Conseil Général), l'aide sociale, l'enfance, petite enfance (participation de la structure pôle petite enfance), les personnes âgées (cours de gym, entretien mémoire), le projet médiathèque, le cinéma, la gendarmerie, l'informatique, le médical.

Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire :

Il a été créé en 1997 et compte 8 personnes employées.

Ses compétences sont :

L'agriculture, le transport, le tourisme, le patrimoine, la jeunesse (MOB), la construction de projets avec la région, l'économie, l'Initiative Bièvre Valloire (prêts pour les créateurs d'entreprises).

*Primarette*

## Conseil Général :

C'est une très ancienne institution, plus de 2 siècles ; budget 1 milliard 300 millions d'euros

Ses compétences sont :

L'aide aux communes par l'intermédiaire de la conférence territoriale présidée par C Nucci pour 1 milliard 500 millions d'euros, (eaux, assainissements, subventions pour travaux voirie,..), la culture, la jeunesse, l'accessibilité (loi voté en 2005)

## Délibération : Délégation au Maire par le Conseil Municipal

**Madame Le Maire** expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, **le Conseil municipal décide à l'unanimité**, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

1° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

7° D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;

8° De décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4600 euros ;

9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissier de justice et experts ;

10° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

11° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

12° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

13° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

14° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

15° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1000 € ;

16° De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

17° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

*Primarette*

- 18° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal : 100000 € ;
- 19° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme ;
- 20° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- 21° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Madame le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

### **Délibération : Indemnités au comptable**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité du conseil aux comptables du Trésor Public receveurs des collectivités locales ou des établissements publics locaux.

Aux termes des règlements en vigueur, l'indemnité de conseil est fixée à 100 % du montant maximum de l'indemnité calculé par application du barème défini par l'article 4 à la moyenne des dépenses des trois dernières années.

L'indemnité de budget est fixée à 30.49 € conformément à l'arrêté du 21 mars 1962.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité** des membres présents,

**Décide d'allouer** à M. DECHAMPS Jean Marie, trésorier, l'indemnité de conseil ainsi que l'indemnité de budget, mentionnées ci-dessus, à compter de l'exercice 2014. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014 et aux suivants.

### **Les rythmes scolaires :**

Sur les 15 communes, 4 sont gérées par l'OVIV (**O**rganisation de la **V**ie Intercommunale de la vallée de la **V**arèze) : Châlon, Montseveroux, Monstereux Milieu, Cour et Buis. Les 11 autres sont gérées par le CIB (**C**entre de l'**I**lle du **B**attoir) : Pommier Saint Julien de l'Herms, Pisieu Revel Tourdan, Primarette, Moissieu sur Dolon, Bellegarde Poussieu, Jarcieu, Pact, Saint Barthelemy, Beaurepaire.

Présentation d'une semaine type :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
De 7h20 à 8h30 Garderie non déclarée	De 7h20 à 8h30 Garderie non déclarée	De 7h20 à 8h30 Garderie non déclarée	De 7h20 à 8h30 Garderie non déclarée	De 7h20 à 8h30 Garderie non déclarée
De 8h30 à 11h45 Enseignement	De 8h30 à 11h45 Enseignement	De 8h30 à 11h30 Enseignement	De 8h30 à 11h45 Enseignement	De 8h30 à 11h45 Enseignement
Pause Repas	Pause Repas		Pause Repas	Pause Repas
De 13h30 à 15h30 Enseignement	De 13h30 à 15h30 Enseignement		De 13h30 à 15h30 Enseignement	De 13h30 à 15h30 Enseignement
De 15h30 à 16h30 temps d'activités périscolaires déclaré à la DDCS	De 15h30 à 16h30 temps d'activités périscolaires déclaré à la DDCS		De 15h30 à 16h30 temps d'activités périscolaires déclaré à la DDCS	De 15h30 à 18h30
De 16h30 à 18h30 Garderie non déclarée	De 16h30 à 18h30 Garderie non déclarée		De 16h30 à 18h30 Garderie non déclarée	Garderie non déclarée

**Mme le Maire fait part à l'assemblée** du budget prévisionnel pour les Temps d'Accueil Périscolaires ainsi que du planning envisageable sur chaque cycle (périodes entre les vacances scolaires).

*Primarette*

**Budget prévisionnel du 01/01/2014 au 31/12/2014 (soit 14 semaines)**

Recettes		Dépenses	
<b>ETAT*</b> 64 enfants scolarisés	64 x 50 € <b>1 245.00</b>	<b>2 Personnels municipaux</b> 1 salarié (déjà en contrat)	<b>643.69</b> 0
<b>CAF*</b> 50 enfants présents/TAP	50 enfnts x 3h x 14 semaines x 0.5 E <b>1 050.00</b>	1 salarié 42h00	643.69
<b>MAIRIE</b>	<b>1 636.69</b>	<b>Coordination centre social</b>	<b>1 728.00</b> / ou
* Sous réserve de modifications de leurs modalités d'attribution.		<b>Mise à disposition animateur centre social</b>	Prise en charge CCTB
		<b>Matériel pédagogique</b> (6€ par enfant)	<b>300.00</b>
		<b>Intervenants extérieurs</b> (45€/h) Rugby et vannerie (2h/semaine)	<b>1 260.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 931.69</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 931.69</b>

**Budget prévisionnel en année complète (soit 36 semaines)**

Recettes		Dépenses	
<b>ETAT*</b> 64 enfants scolarisés	64 x 50 € <b>3 200.00</b>	<b>2 Personnels municipaux</b> 1 salarié (déjà en contrat)	<b>1 695.57</b> 0
<b>CAF*</b> 50 enfants présents/TAP	50 enfnts x 3h x 36 semaines x 0.5 E <b>2 700.00</b>	1 salarié 42h00	1695.57
<b>MAIRIE</b>	<b>1 063.57</b>	<b>Coordination centre social</b>	<b>1 728.00</b>
* Sous réserve de modifications de leurs modalités d'attribution.		<b>Mise à disposition animateur centre social</b>	Prise en charge CCTB
		<b>Matériel pédagogique</b> (6€ par enfant)	<b>300.00</b>
		<b>Intervenants extérieurs</b> (45€/h) Rugby et vannerie (2h00 par semaine)	<b>3 240.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 963.57</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 963.57</b>

*Primairette*

## PLANNING ENVISAGEABLE

Intervenant et activités	Lundi 15h30/16h30	Mardi 15h30/16h30	Jeudi 15h30/16h30
Yann COASSE	Directeur multi site	Directeur multi site	Directeur multi site
Sabine COASSE Animateur centre social	Contes et Kamishibai Petit débat philo	Contes et Kamishibai Petit débat philo	Contes et Kamishibai Petit débat philo
ATSEM	Activité jardinage et espaces verts/ hôtel à insectes	Activité jardinage et espaces verts/ hôtel à insectes	Activité jardinage et espaces verts/ hôtel à insectes
Kate	Initiation à l'anglais	Cuisine	Cuisine
Bénévoles bibliothèque			Bibliothèque
Activités sportives	Danse ou Rugby		
Mme GUILBAUD Vannerie		Activités manuelles	
Jérôme DUTAL/Régis HUMBERT	Echec		

**Le Conseil Municipal décide** par 5 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions **de faire participer les parents d'élèves au financement des frais des rythmes scolaires.**

Une participation de 4 euros par enfant et par cycle sera demandée aux familles.

### Délibération pour la désignation des délégués des commissions de la CCTB

Listes des commissions	responsable	participants de Primarette
APPEL D'OFFRES		
FINANCES	MIGNOT Philippe	Marcel GAS - Angéline APPRIEUX
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	BECT Gérard	Serge MERCIER - Adèle CARRION
ENVIRONNEMENT	NICAISE Claude	Karine BRAGANTI - Noël HUREL
VOIRIE	FANJAT Christian	Jean-Louis DELAY - Jean-Daniel POURCHERE
HABITAT - LOGEMENT (schéma directeur, CLH, PLH, SCOT)	NICAISE Claude	Adèle CARRION - Angéline APPRIEUX
PETITE ENFANCE ENFANCE/JEUNESSE	APPRIEUX Angéline	Françoise PEDEUX - Elisabeth GUERRERO
DEFENSE INCENDIE : CENTRE DE SECOURS ET HYDRANTS	MONTAGNIER Jean-Paul	Adèle CARRION - Noël HUREL
EQUIPEMENTS SPORTIFS : PISCINE INTERCOMMUNALE ET GYMNASSE	DURAND Patrick	Karine BRAGANTI - Franck GENTIL

*Primarette*

TOURISME : OFFICE DU TOURISME CAMPING	BOUVIER Mireille	Noël HUREL - Patrick NORMAND
CULTURE : CINEMA LECTURE PUBLIQUE CENTRE D'INTERPRETATION PATRIMONIALE	DEZARNAUD Sylvie	Michèle AVALLET - Françoise PEDEUX
MUSIQUE : ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE	DURAND Patrick	Karine BRAGANTI - Elisabeth GUERRERO
NOUVELLES TECHNOLOGIES (ADSL) - SIG COMMUNICATION	TYRODE Elisabeth	Karine BRAGANTI - Martial SANTONAX
BATIMENTS (Bureaux CCTB, gendarmerie, crématorium, TG)	MONTAGNIER Jean-Paul	Adèle CARRION - Serge MERCIER

### **Travaux voirie – Bâtiments**

L'entreprise GEROLI a installé un cumulus dans les toilettes de l'école.

Les travaux, Chemin de Barral sont terminés.

Une commande pour les barillets de toutes les serrures (école, mairie, salles des fêtes) a été passée pour un montant de 3290 €

Les rideaux pour l'école sont arrivés.

L'élagage, Chemin des Coches a été effectué.

### **Comptes-rendus des délégués :**

#### Syndicat de l'eau

Mme Claude NICAISE a été réélue présidente.

#### Syndicat de voirie

Election du président et du vice président.

Une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux « goudron » aura lieu la semaine prochaine.

Le fauchage débutera aussi la semaine 22.

Commission animation : programme des 1000 couleurs qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin sous l'égide du CIB en collaboration avec toutes les associations de la commune.

Commission informatique : du matériel a été commandé.

#### Commission fleurissement :

- Récupération de 2 vieilles roues à fleurir.
- Problèmes d'arrosage, demande d'un programmeur.
- Souhait de récupérer des plants qui sont autour de la salle des fêtes.

### **Urbanisme :**

PC GIRARD Patrice : Changement de destination d'un garage en pièce habitable. Il a été accordé le 14 avril 2014.

DP COLLET BAUDRY : Déposé le 22 avril 2014 : Changement de destination d'un garage en pièce habitable. Une demande de pièces complémentaires a été demandée par la DDT le 19 mai 2014.

DP EYNARD Vincent : Déposé le 9 mai 2014 : Abri voiture.

CUa (information) : GINIER-GILLET Laurent : Vente PRAT Alain le 12 mai 2014.

*Primairette*

**Courriers reçus :**

1. L'agence postale : L'indemnité compensatoire forfaitaire passe de 996 € à 1122 €.
2. L'association AADP demande la gratuité de la salle pour le festival d'humour en raison d'une augmentation de la facture. **Le conseil accorde la gratuité à l'unanimité mais à titre exceptionnel.**
3. Ten Cate : Mme le maire informe le conseil de sa visite à l'entreprise dans le cadre du dossier sur les nuisances sonores. Ces dernières proviendraient du compresseur. Des devis demandés font état de 30000€ de travaux mais est on assuré de l'efficacité ?

**Questions diverses :**

Demande de revoir les tournées pour l'info mairie. Seul changement à prévoir, le découpage de la tournée de K Braganti entre cette dernière et F Gentil.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le Conseil est clos à 23h30.  
Le prochain Conseil aura lieu **le 26 juin à 20h30.**

*Primairette*